

Visite de Mme la préfète à BERZÈME le 9 octobre 2023

Privas, le 9 octobre 2023.

Invitée au conseil municipal de Berzème ce soir, Mme la préfète avance sa présence sur le terrain pour rencontrer un éleveur ovin du Coiron concerné par une prédation sur ses brebis

Mme la préfète a répondu favorablement à l'invitation de M. le maire de BERZÈME à la séance du conseil municipal qui aura lieu ce soir, lundi 9 octobre 2023. Mme la préfète se tiendra à l'écoute des différents sujets qui lui seront exposés par le conseil municipal.

Le loup est présent sur le plateau du Coiron depuis l'été 2021 sur la commune de BERZÈME. Six prédatons sont décomptées depuis 2022. Le dernier constat de prédation a été dressé aujourd'hui même sur cette commune pour 5 brebis.

Cette pression de prédation depuis deux ans a conduit à l'inscription de la commune de BERZÈME dans le cercle 1 au titre des mesures de protection de l'élevage contre la prédation. L'inscription en cercle 1 permet aux éleveurs qui en font la demande d'accéder aux aides à la protection de leurs troupeaux les plus complètes. L'inscription de cette commune en cercle 1 qui a été prononcée le 31 mai 2023 permet notamment d'obtenir le financement à hauteur de 80 % du recours à un aide-berger pour améliorer les conditions de gardiennage.

Le constat réalisé sur la dernière prédation ce matin même par les agents de l'Office français de la biodiversité a donné lieu à une expertise par la direction départementale des territoires. Cette expertise aboutit à la conclusion, selon la formule consacrée, que la responsabilité du loup « *n'est pas écartée* » ce qui ouvre droit à une indemnisation pour l'éleveur.

Une autre prédation avait été signalée sur la commune de Coucouron le vendredi 6 octobre 2023. Elle portait sur deux jeunes moutons. L'expertise a apporté la même conclusion.

La récurrence des prédatons, notamment sur le plateau du Coiron, conduit à renforcer le dispositif de protection des troupeaux comme cela a été fait sur d'autres territoires ardéchois depuis 2012.

Mme la préfète s'est assurée que l'ensemble des mesures prévues par le plan national d'action sur le loup, actuellement en vigueur, et les activités d'élevage est déployé en Ardèche de manière aussi complète que possible. Aujourd'hui, 9 éleveurs qui en ont fait la demande sont titulaires d'une autorisation de tir de défense en cours de validité sur le Coiron. Ces tirs de défense peuvent être létaux à condition d'avoir mis en place des moyens de protection contre la prédation. Au niveau national, 147 tirs létaux ont été décomptés à ce titre depuis le début de l'année.

Mme la préfète a tenu à se rendre sur place pour rencontrer l'éleveur concerné et lui apporter son soutien, bien consciente qu'il s'agit là d'un sujet qui dépasse le simple enjeu économique.

Cabinet de la préfète
Bureau de la Représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr



@Prefet07

Rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas CEDEX